

Étape 15

Analyse des besoins contractuels

L'analyse des besoins contractuels détermine de quelle manière le projet doit être réparti en contrats, la nature de ces contrats, et s'il est nécessaire d'adopter des procédures de sélection préliminaire. Les résultats de l'étude de faisabilité servent de données d'entrée au document de définition du projet, lequel est décrit dans l'étape suivante.

L'analyse des besoins contractuels peut se répartir en 3 étapes.

1. Division du projet en ses tâches élémentaires et examen des relations fonctionnelles de ces tâches (voir la figure 15.1).
2. Révision des ressources internes pour déterminer leur capacité et leur disponibilité du point de vue de la réalisation de chacune de ces tâches (l'Administration doit entreprendre à l'interne au moins la fonction de gestion du projet).
3. Regroupement logique des diverses tâches en contrats individuels.

L'envergure de chaque contrat doit permettre de maximiser la concurrence constructive, tout en regroupant les tâches associées pour en faciliter la gestion et le contrôle. Habituellement, des contrats distincts peuvent être accordés pour la fourniture du matériel électronique, du matériel d'alimentation, et de certains travaux de génie civil comme la préparation de l'emplacement, des immeubles, des routes d'accès, des tours et des clôtures.

La répartition du travail parmi les entrepreneurs dépend surtout de la disponibilité du personnel de l'Administration en vue de la gestion et du contrôle des contrats. Plus on accorde de contrats, plus les ressources de gestion devront être importantes.

15.1 Classification des contrats

Les contrats peuvent être classés d'après le service à fournir, toutes les combinaisons étant possibles:

- travaux techniques;
- matériel;
- installation;
- travaux techniques et fourniture;
- fourniture et installation;
- travaux techniques et installation; et
- travaux techniques, fourniture et installation.

Habituellement, la disponibilité des ressources de l'Administration détermine les fonctions à inclure dans chaque contrat.

Les contrats visant toutes les tâches liées aux travaux techniques, à la fourniture et à l'installation (clés en main) sont avantageux puisqu'on confie alors à un seul entrepreneur toute la responsabilité de réalisation du travail et de la performance. Mais ces contrats peuvent être difficiles à contrôler si les spécifications ne sont pas vraiment complètes, exactes ou claires. De plus, les contrats clés en main réduisent souvent le degré et la qualité de la concurrence.

Le choix des travaux techniques confiés à chaque entrepreneur et de leur envergure respective doit être fait avec soin. L'ingénieur de l'entrepreneur n'est pas vraiment objectif face au contrat, ce qui peut influencer sur le contrat lui-même. Soyez particulièrement attentif aux éléments spécifiques non mesurables pendant la durée du contrat, comme la propagation et la performance en présence de bruit.

Les contrats de fourniture et d'installation peuvent être avantageux, ou même obligatoires, lors de l'installation du matériel spécialisé. Ils ont de plus l'avantage de rendre l'entrepreneur responsable de la performance du matériel après l'installation. Toutefois, la séparation des phases de fourniture et d'installation en contrats distincts accroît souvent la concurrence.